



DOSSIER DE PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE Analyse de la conjoncture du secteur du recyclage et ses perspectives en 2026

FEDERREC, la Fédération professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie circulaire, présente à l'occasion de sa conférence de presse du 12 mars son analyse de la conjoncture du secteur et dresse un état des lieux des principales filières du recyclage en France, à travers les indicateurs économiques, industriels et environnementaux les plus récents.

SOMMAIRE

1. Le recyclage face aux défis économiques, industriels et géopolitiques P.3
2. Focus sur les filières en réforme P.4
3. Souveraineté européenne et circularité de l'industrie P.6
4. Conclusion P.7

1. Le recyclage face aux défis économiques, industriels et géopolitiques

Dans un contexte économique mondial marqué par des incertitudes, des tensions géopolitiques persistantes et une recomposition des équilibres industriels, l'industrie française du recyclage traverse une période charnière. Si certaines filières subissent une contraction brutale de leurs débouchés, le secteur demeure un pilier essentiel de la transition écologique, de la réindustrialisation et de la souveraineté européenne.

À l'occasion de cette conférence de presse, FEDERREC dresse un état des lieux précis de la conjoncture, alerte sur les fragilités structurelles de plusieurs filières et formule des propositions concrètes pour garantir la compétitivité des entreprises et la solidité du modèle européen d'économie circulaire.

➤ Une conjoncture marquée par de fortes tensions sectorielles

L'année 2025 a été marquée par un net ralentissement de l'activité dans plusieurs filières stratégiques.

Concernant les **Métaux**, la baisse d'activité atteint -10 % pour les non-ferreux et jusqu'à -25 % pour les métaux ferreux, en raison principalement du recul du secteur automobile. Le cours de l'acier a chuté de 40 euros entre mai et décembre 2025.

La filière **Papiers-Cartons** enregistre une baisse de la collecte comprise entre -10 % et -15 % selon les collectivités, conjuguée à un ralentissement de l'activité économique impactant les métiers du secteur (pénurie de chauffeurs, moins de transports de marchandises...) ayant fortement perturbé l'organisation logistique.

Le secteur des **Plastiques** traverse une crise profonde : baisse des prix de 30 à 50 % selon les résines, diminution de la collecte de 10 %, dégradation de la qualité des gisements et fermetures d'usines consommatrices. La contraction de la demande en matières recyclées ne permet plus d'absorber les volumes disponibles. Cette situation a déjà conduit à la fermeture de plusieurs installations industrielles en Europe, illustrant la fragilité actuelle du marché des matières plastiques recyclées.

La filière **Textiles** connaît également une situation critique. L'explosion des volumes liée à l'ultra fast fashion, combinée à une baisse des prix des débouchés à l'export, a entraîné une chute de 50 % du prix de la « crème » et des arrêts de collecte pouvant atteindre 20 %. Les incertitudes réglementaires et l'insuffisance des soutiens de l'éco-organisme ont amplifié les difficultés des opérateurs. Cette situation est également liée à la dégradation de la qualité du gisement, sous l'effet de la fast fashion et de l'ultra fast fashion, du développement de la revente entre particuliers et de l'écramage des pièces les plus valorisables.

Enfin, dans la filière des **Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment** (PMCB), la crise du secteur du bâtiment se poursuit avec une baisse d'activité estimée à -4 % en 2025, malgré un léger redressement observé en fin d'année. La mise en œuvre de la REP PMCB s'est par ailleurs accompagnée de difficultés opérationnelles importantes, notamment pour certaines catégories de matériaux comme le plâtre, les plastiques ou les laines isolantes. Dans le même temps, les volumes pris en charge dans le cadre de la REP ont augmenté au-delà des prévisions, sans que les ressources financières ne

progressent au même rythme, créant une situation de tension entre les parties prenantes.

➤ Un levier majeur de décarbonation

Malgré ces tensions, l'apport environnemental du recyclage demeure considérable.

En 2024, le secteur a permis d'économiser 24,2 millions de tonnes de CO₂ équivalent, soit près de 60 % des émissions annuelles du parc automobile particulier français.

La circularité des matières premières constitue un levier structurant de la stratégie nationale et européenne de décarbonation. Elle réduit la dépendance aux matières vierges, limite l'empreinte carbone industrielle et participe activement aux objectifs climatiques.

➤ Une industrie stratégique pour la souveraineté européenne

Dans un contexte international incertain, marqué notamment par les repositionnements stratégiques des grandes puissances et des conflits aux portes de l'Union européenne, la question de l'autonomie stratégique européenne est devenue centrale.

La souveraineté industrielle de l'Europe repose en partie sur sa capacité à sécuriser ses approvisionnements en matières premières. Les matières premières secondaires produites par les entreprises du recyclage constituent un levier déterminant pour renforcer cette indépendance.

Le secteur français s'appuie sur des leaders industriels reconnus et sur un tissu dense de TPE et PME, représentant **77 % des entreprises de la filière**, réparties sur l'ensemble du territoire. Cette diversité et ce maillage territorial sont des atouts majeurs pour la résilience industrielle nationale.

➤ Un secteur qui investit malgré les incertitudes

En 2024, l'industrie du recyclage a réalisé **11,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et investi 725 millions d'euros**, principalement dans l'innovation technologique, l'amélioration des procédés de tri et la montée en qualité des matières produites.

Ces investissements, largement autofinancés, témoignent de l'engagement des entreprises. Toutefois, plusieurs facteurs pèsent sur la dynamique :

- la réduction du fonds économie circulaire de l'ADEME,
- l'absence de visibilité sur l'évolution des marchés,
- l'intervention croissante des éco-organismes dans l'organisation opérationnelle des filières,
- les incertitudes réglementaires.

Sans cadre stable et lisible, les décisions d'investissement risquent d'être différées, au détriment de la compétitivité française et européenne.

2. Compétitivité et simplification : des réformes nécessaires

La révision attendue du cadre européen via le futur « *Circular Economy Act* » constitue une opportunité majeure.

FEDERREC appelle à :

- l'harmonisation des critères de sortie du statut de déchet,
- la simplification des obligations de reporting,
- une meilleure traçabilité européenne,
- la simplification des procédures environnementales et des permis d'exploitation,
- une gouvernance équilibrée des filières REP.

Au niveau national, la réforme de la gouvernance des REP doit garantir une concurrence équitable, prévenir les comportements anticoncurrentiels et intégrer une véritable stratégie industrielle. Le rôle des industriels du recyclage dans la gouvernance des filières doit être renforcé.

FEDERREC plaide également pour la mise en place d'une plateforme unique de remontée des données via l'ADEME, afin de protéger les données sensibles des entreprises et de rationaliser les obligations déclaratives.

➤ **Focus sur les filières en réforme**

○ **REP PMCB**

La filière des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) évolue dans un contexte contrasté. La conjoncture globale du bâtiment demeure fragile, notamment avec la baisse des dossiers MaPrimeRénov' acceptés et les incertitudes réglementaires liées au moratoire.

La refonte engagée repose sur trois axes structurants :

- **Le développement du maillage des points de reprise**, avec une réorientation des flux des artisans vers les déchetteries professionnelles, mieux adaptées pour assurer la traçabilité, la qualité des flux et la sensibilisation aux bonnes pratiques.
- **Une modulation des soutiens selon la maturité des matériaux**, distinguant les filières déjà structurées (inertes, métaux, bois) de celles qui nécessitent encore un accompagnement renforcé (laine de verre, plastiques spécifiques, huisseries, membranes bitumineuses, etc.).
- **Une amélioration de la gouvernance**, incluant une meilleure visibilité sur les évolutions des barèmes de soutiens afin de sécuriser les investissements des opérateurs.

FEDERREC rappelle néanmoins que cette réforme devra s'accompagner de mesures complémentaires : généralisation effective de la REP financière, possibilité d'un reste à charge, et mutualisation des outils de reporting entre éco-organismes afin de rationaliser le fonctionnement de terrain et de sécuriser les données.

○ **REP Textiles**

La filière Textiles traverse une crise structurelle marquée par une explosion des volumes liée à l'ultra fast fashion, une réduction des prix à l'export et une chute de 50 % du prix

de la « crème ». Entre 10 et 20 % des capacités de collecte ont été mises à l'arrêt et la qualité du gisement s'est fortement dégradée. Cette situation est liée à l'insuffisance des soutiens de l'éco-organisme, la dégradation de la qualité du gisement, sous l'effet de la fast fashion et de l'ultra fast fashion, du développement de la revente entre particuliers et de l'écémage des pièces les plus valorisables.

À la suite d'une mission flash confiée à l'ADEME, un soutien exceptionnel de 268 euros par tonne est annoncé pour 2026. Cette mesure constitue une réponse d'urgence attendue par la profession.

Une réforme structurelle de la filière est attendue prochainement. Elle devra permettre :

- une rationalisation économique du dispositif ;
- un renforcement de la traçabilité ;
- le développement d'une industrie française du recyclage textile.

FEDERREC appelle également à l'intégration de mécanismes correctifs, notamment des malus sur l'ultra fast fashion, afin de rééquilibrer durablement la filière et de sécuriser la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage à horizon 2031.

○ **Sécurité industrielle : un enjeu prioritaire**

Les risques incendie liés aux batteries au lithium et aux bouteilles de protoxyde d'azote constituent une menace croissante pour les installations classées. Ces incidents peuvent entraîner des dommages humains et matériels considérables, ainsi que des interruptions d'activité lourdes de conséquences économiques.

Les entreprises investissent déjà massivement dans la prévention et la modernisation de leurs équipements. Toutefois, un renforcement du cadre législatif est nécessaire pour mieux prévenir ces risques en amont.

La profession appelle à l'inscription rapide de la proposition de loi portée par le secteur à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

3. Souveraineté européenne et circularité de l'industrie

➤ **Métaux : agir sur la demande plutôt que restreindre les exportations**

Dans un contexte de baisse d'activité — jusqu'à -25 % pour les métaux ferreux — et de recul significatif des cours, certaines propositions visent de plus à restreindre les exportations de matières métalliques recyclées.

FEDERREC considère qu'il s'agit d'une réponse inadaptée. Il n'existe pas de pénurie de matières recyclées ; la difficulté réside davantage dans une demande insuffisamment soutenue. L'industrie du recyclage supporte des coûts fixes élevés (rachat des déchets, énergie, investissements industriels) et fonctionne dans un cadre réglementaire strict, notamment en matière de capacités de stockage ICPE.

Des restrictions à l'exportation risqueraient de mettre en difficulté les capacités de recyclage, d'entraîner des arrêts d'installations. L'export d'environ 10 % des matières

métalliques produites en Europe correspond à une réalité du marché qu'il ne faut pas compromettre de manière arbitraire.

La véritable réponse consiste à agir sur la demande. Le développement d'obligations d'incorporation de matières recyclées dans certains produits constitue un levier efficace pour stimuler les marchés et la commande publique et améliorer la compétitivité des matières premières issues du recyclage, en particulier dans des secteurs aujourd'hui fragilisés comme les plastiques ou les textiles.

Cette approche, qui s'inscrit dans les réflexions européennes autour du *Circular Economy Act* et de la création de marchés pilotes (lead markets), vise à instaurer un cadre favorable à une demande pérenne de matières recyclées. Elle permettrait de renforcer à la fois l'industrie du recyclage et les industries consommatrices de ces matières, tout en consolidant l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle.

Dans cette perspective, l'objectif d'autonomie stratégique européenne doit être construit en associant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur et en tenant compte des réalités des marchés mondiaux.

4. Conclusion

Dans un environnement instable, l'industrie du recyclage constitue un pilier stratégique pour la France et pour l'Europe.

Elle est à la fois :

- un moteur de décarbonation,
- un outil de souveraineté industrielle,
- un acteur majeur de la réindustrialisation,
- un vecteur d'innovation et de compétitivité.

Pour continuer à jouer pleinement ce rôle, les entreprises du recyclage ont besoin d'un cadre réglementaire stable, d'une gouvernance équilibrée et d'une politique industrielle ambitieuse et cohérente.

FEDERREC appelle à une mobilisation collective afin de consolider ce secteur stratégique au service de la transition écologique et de l'autonomie européenne.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.